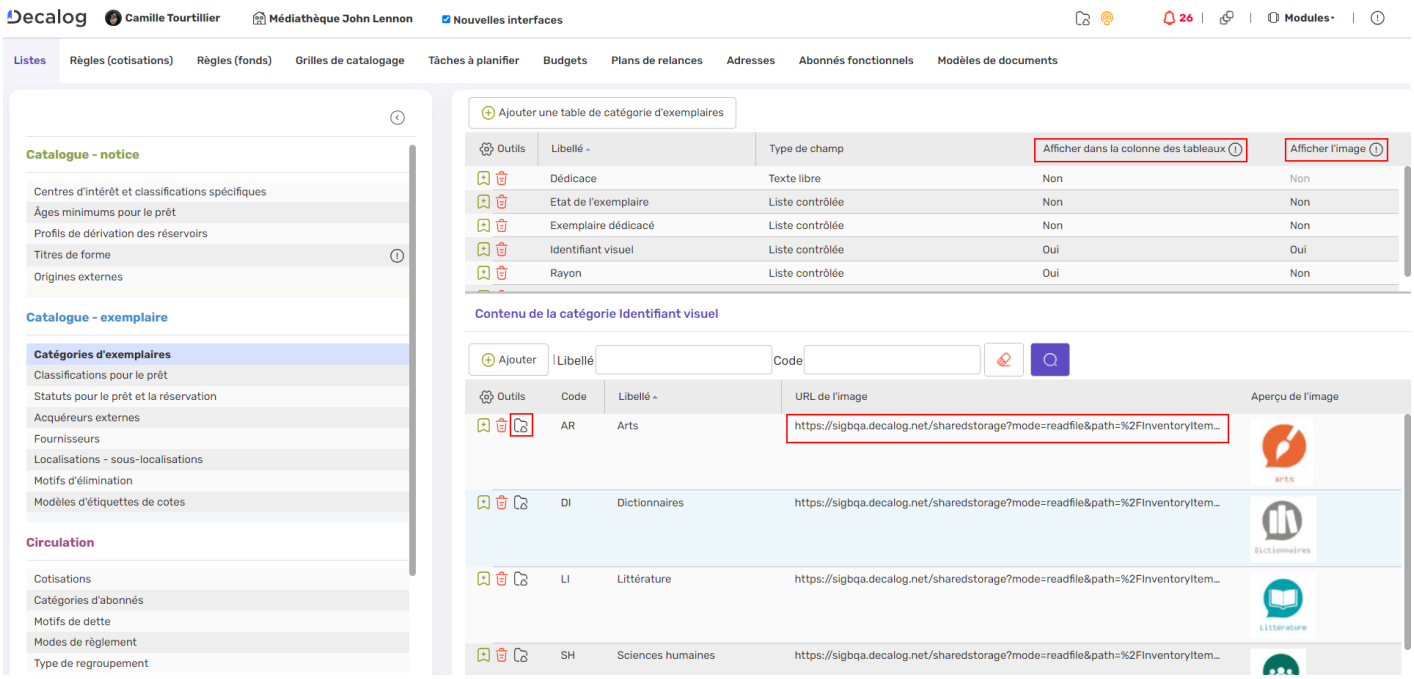
4. Identifiant visuel

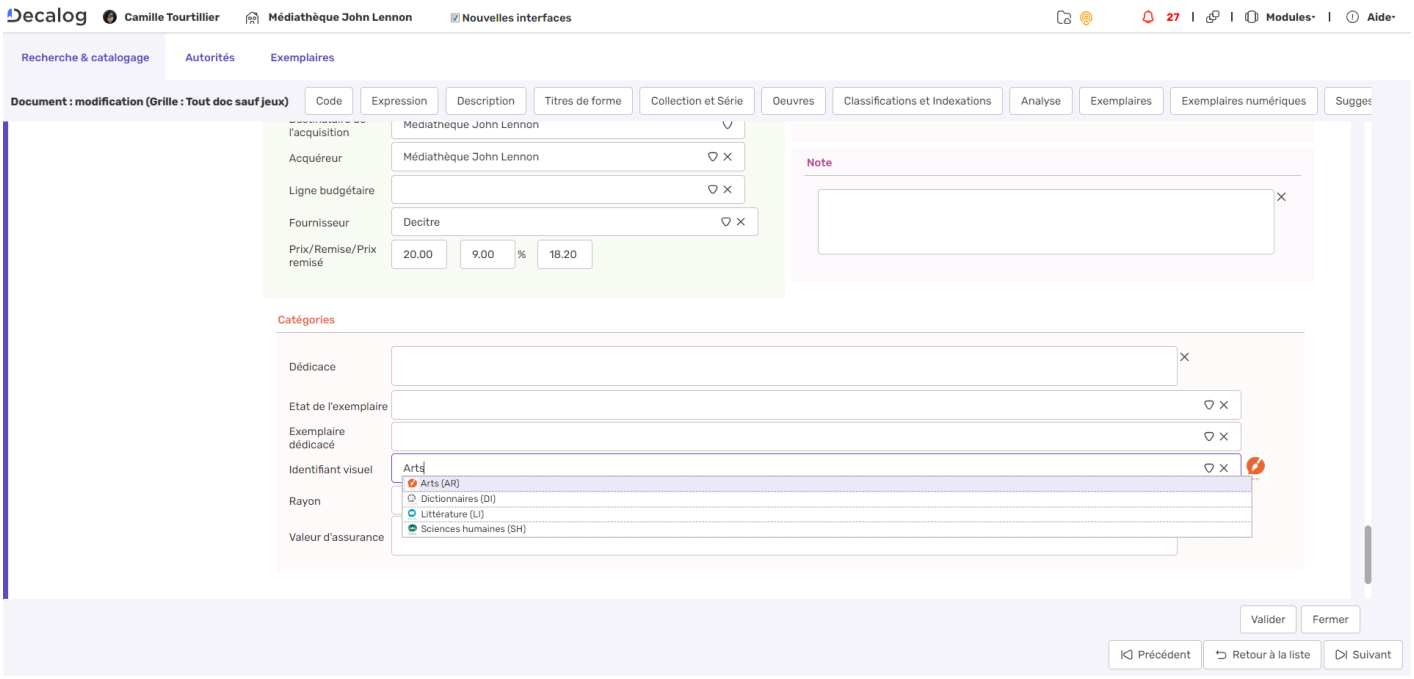
La gestion des catégories exemplaires, qui était une option, est désormais disponible pour tous les clients.

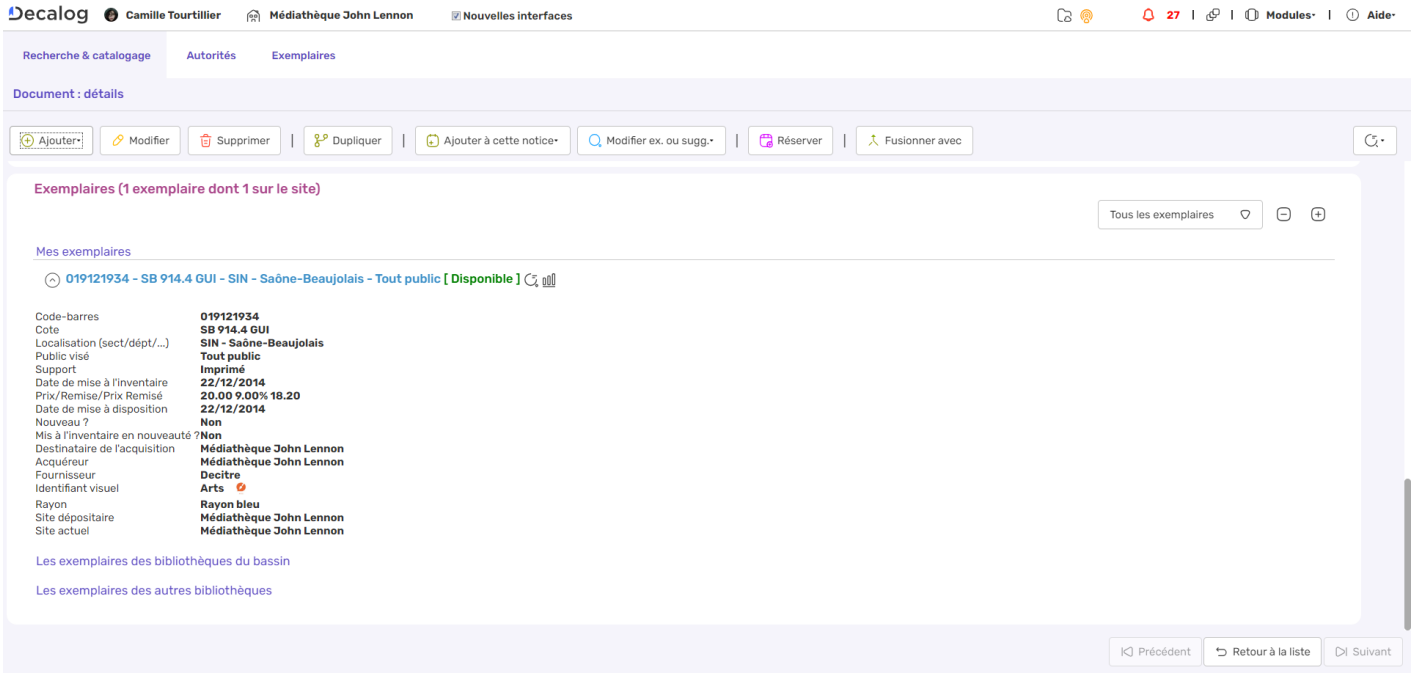
Il a été ajouté la possibilité d’associer une imagette à une valeur de catégorie d’exemplaires. Cette imagette peut être une image stockée dans l’espace de stockage partagé.



Il a été ajouté au niveau de la table de la catégorie d'exemplaire 2 colonnes permettant de définir si les valeurs de la table doivent être affichées dans la colonne "Catégories d'exemplaire" des tableaux notamment en Prêts - Retours ou dans la liste des exemplaires et si l'affichage est l'imagette ou le libellé.

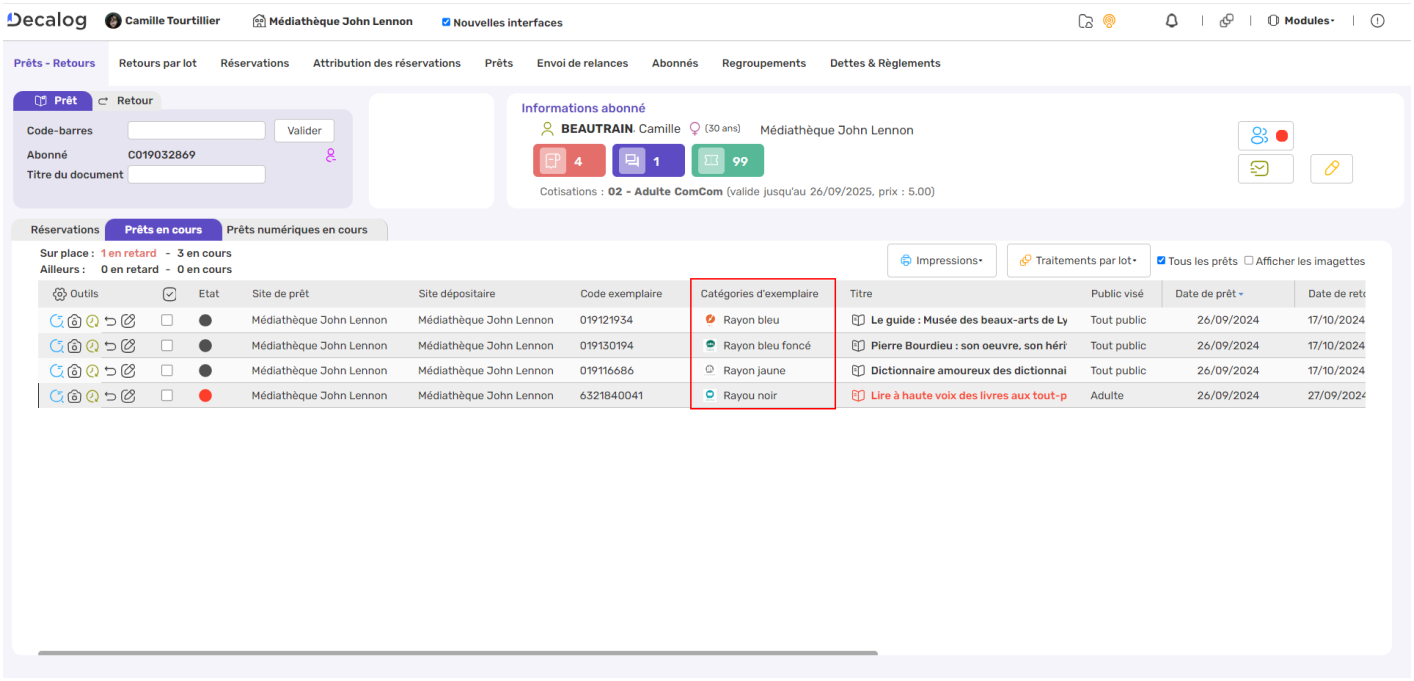
Cette imagette est affichée en catalogage, en vue détaillée, dans les listes d’exemplaires et de suggestions ainsi que dans les tableaux de la circulation.





La colonne ""Afficher dans la colonne des tableaux"" permet de déterminer les catégories d'exemplaires à afficher dans la colonne "Catégories d'exemplaire", ici dans l'exemple l'identifiant visuel et le rayon.

La colonne « Afficher l'image » dans les paramètres, permet de déterminer si dans la colonne d'un tableau (la liste des prêts d'un abonné par exemple), on affiche l'imagette ou le libellé, ici dans l'exemple l'imagette pour l'identifiant visuel et le libellé pour le rayon.



Elle est également exportée au portail public dont l'affichage va arriver dans la prochaine version majeure 2.27 de Decalog Portail Pro. Elle est à la demande concernant Decalog Portail Integral

---

Created 2026-07-03 14:56:55 UTC by Admin
Updated 2026-07-03 14:56:58 UTC by Admin